

Seraing, le 11 mars 2017

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 1122-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, je vous remercie d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communal de ce 20 mars 2017 le point suivant :

Concerne : Stationnement sur l'Esplanade de l'Avenir.

*Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs, les membres du Collège Communal,*

Monsieur le Bourgmestre peut-il me dire si l'Esplanade de l'Avenir, va devenir le « parking de l'Avenir ».

Je me doute que c'est une situation provisoire, en attendant la fin des travaux, je suppose.

Mais j'aimerais entendre lors de ce conseil communal, que l'Esplanade de l'Avenir va bientôt retrouver sa destination première, un espace dédié aux promeneurs, aux piétons, un AGORA permettant à ces personnes de profiter de l'espace sans être inquiétés par les voitures se trouvant sur cet espace.

Pour rappel, il y a un panneau de signalisation à l'entrée de l'esplanade « stationnement interdit ».

Concernant les commerçants, il y a un parking deux cents mètres plus loin pour la cliente du quartier, rue Janson.

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Carmelo Sciortino
Conseiller Communal & de Police*